



CCCPS / 2022 / DE001
7.1.6 ROB et autres actes d'orientation
budgétaires

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 10 février 2022 à 19h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 04 février 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 19h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Gymnase Rif de Blanc à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Éric ESCANDE (Suppléant de M. Gille MAGNON), René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Jean-Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Boris TRANSINNE ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Anne-Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Caryl FRAUD à Jean Pierre POINT ; Thierry GUILLOUD à Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Christophe LEMERCIER et Arnaud VANNIER à Hélène PELAEZ-BACHELIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Marcel BONNARD ; Cédric FERMOND ; Gilles MAGNON ; Jean-Marc MATTRAS et Frédéric TEYSSOT.
Secrétaire de séance	Patricia PUC

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires pour les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que les EPCI comprenant au moins une commune adhérente de 3 500 habitants et plus ont été précisées et renforcées par la loi NOTRe. Désormais, le Président de l'EPCI concerné présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique du conseil.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le contenu du rapport, ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication, sont fixés par décret. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes-membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes-membres de l'EPCI.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 10 février 2022 à 19h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 04 février 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le projet de Rapport d'Orientation Budgétaire a été débattu en commission finances le 27 janvier 2022.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de débattre et de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire 2022.

III. Visas

VU l'article 107 de la loi NOTRe ;

VU les articles L5211-36 et D5211-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la CCCPS, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2022 au Conseil Communautaire du 10 février 2022.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité :

Votants POUR : 33 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 1 voix, Franck MONGE

VI. Annexes

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

Le 10/02/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le - 2 MARS 2022